CSE réseau 3

FO france•tv

La fin des CDD sur le réseau ?

Liminaire FO • 20 mars 2024

Notre première urgence pour ce liminaire du CSE du mois de mars va aux personnels non permanents. Depuis plusieurs années, le prix des hôtels n'a plus rien à voir avec les barèmes de l'entreprise. La direction a réagi à cette problématique en réévaluant les plafonds de frais des CDI en juillet dernier.

Depuis cette date, FO demande l'alignement des indemnités de déplacement sur le réglementaire frais de mission appliqué aux salariés de France•tv.

La proposition de la direction, qui est la forfaitisation avec un montant inférieur, ne répond pas aux frais engagés. Cela crée une inégalité devant la capacité à accepter du travail. Les CDD bénéficiant d'un logement sur place (amis, famille) seront favorisés pour accepter les contrats. Les autres en seront de leur poche. Il s'agit d'une atteinte grave à la liberté au travail.

Nous tenons à rappeler à la direction qu'à une époque elle voulait que chaque frais engagé soit justifié. Qu'est-ce qui a changé ?

De plus, le fait d'intégrer ce forfait au salaire, entraîne une perte supplémentaire d'indemnité chômage : chaque jour de contrat loin de chez lui coûtera aux CDD une baisse supplémentaire de ses indemnités de remplacement, due à la présence de ce forfait sur la fiche de paye.

Tout ou partie du montant du forfait sera donc défalqué de son traitement France Travail. Par conséquent, les CDD vont vite comprendre qu'il leur en coûte plus d'aller travailler éloignés de chez eux plutôt que de rester sur place.

La direction annonce que le découcher de la veille ne serait plus pris en charge, obligeant ainsi les salariés à se déplacer le matin même du contrat. Nous rappelons à la direction son obligation de prévention des risques. Force Ouvrière portera plainte contre la direction au premier accident de trajet.

Considérer que ce forfait peut répondre au manque d'attractivité des postes en CDD relève de la pensée magique.

FO exige que la direction revoit entièrement sa copie.

En décourageant les salariés CDD de se déplacer pour travailler, le but ne serait –il pas d'empêcher France Télévisions de remplir ses missions de service public pour pouvoir ensuite déclencher la restructuration ? Pour tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

France Télévisions respecte t-elle ses engagements envers la tutelle ?

Nous sortons collectivement de 10 ans de réformes et de plans sociaux qui ont bouleversé nos postes, et nos rythmes de travail. Non contente de cette situation, la semaine dernière, la ministre de la Culture annonce une fusion entre Radio France et le réseau France•3, le mot est enfin lâché : "fusion", alors que c'était encore un gros mot le mois dernier. Les salariés en ont assez d'être trahis et dans le flou.

FO se félicite de la création de la direction de la prévention des risques professionnels. On prend note de la nomination de Rafaèle Bourgier en tant que directeur. Au vu du nombre de sujets santé à traiter, nous lui souhaitons beaucoup de courage car nous avons collectivement besoin de résultats ! Nous espérons qu'il aura les moyens d'accomplir sa mission et nous permettons de donner un petit conseil à la direction : le meilleur moyen de prévenir un risque, c'est de ne pas le créer.

Lecture du communiqué du collectif des CDD.
(Pétition signée par plus de 600 salariés en CDD ou en CDI)